

| | | |
|---|-----------------------------------|---|
| Version 1 Novembre 2013 | Fiche Prévention | HS 074 |
|  | <h2>LES STOCKAGES EXTERIEURS</h2> |  |

Les collectivités utilisent plusieurs matériaux. Ces matériaux sont stockés de manière disparate dans les différents sites avec des problématiques de maintien en état de ces matériaux et de sécurité lors des chargements et déchargements.

LES RISQUES PROFESSIONNELS :

- Accidents liés à la circulation routière.
- Chutes de hauteur.
- Risques d'entraînement par des pièces en mouvement (ex : prise de force).
- Risques liés aux outils ou machines (coupure, brûlures, écrasement...).
- Risques de renversement.
- Risques liés aux conditions climatiques : les agents travaillent en extérieur, ils subissent donc les changements de température et de climat.

LES MESURES DE PREVENTION :

- Le plan de circulation (comprenant les flux de véhicules et piétons que ce soit en interne et en externe) doit prendre en compte les caractéristiques des stockages extérieurs.
- Dans tous les cas, pour le chargement et le déchargement de matériaux, un protocole de sécurité doit être rédigé avec le prestataire.

Voici les caractéristiques minimales que doivent comporter les stockages en général :

| | |
|--------------------------------------|---|
| Implantation | <ul style="list-style-type: none"> - Éloignement des lignes aériennes et repérage des canalisations enterrées - Facilité d'accès des véhicules - Marquage ou séparation du passage pour piétons - Proximité d'un lieu adapté de dilution le cas échéant |
| Manutention en vue de l'implantation | - Indication du poids à vide (Fourreaux intégrés, anneaux de levage...) |
| Structures (sols, murs) | - Durée de résistance au feu (de ½ heure à deux heures pour les produits inflammables) |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> - Pour les produits chimiques : sol en cuvette de rétention avec un dispositif de vidange ainsi que des caillebotis : facilité de démontage (nettoyage du sol) - Capacité de rétention appropriée voir schéma au dos |
| Électricité | <ul style="list-style-type: none"> - Isolement des installations et matériels (protection contre les contacts électriques directs ou indirects) - Armoire et interrupteur électrique à l'extérieur du local ou de la zone |
| Éclairage | - 300 lux recommandés intérieur comme extérieur |
| Lutte contre l'incendie | - Présence d'un dispositif d'accrochage d'accès facile |
| Panneaux de signalisation | - Prévoir l'emplacement de panneaux d'affichage |

Voici les caractéristiques minimales que doivent comporter en plus les stockages intérieurs donnant sur l'extérieur :

| | |
|--|---|
| Manutention en vue de l'implantation | <ul style="list-style-type: none"> - Indication du poids à vide, et des dimensions du local ou de la zone - Fourreaux intégrés, anneaux de levage... |
| Structures (sols, murs) | <ul style="list-style-type: none"> - Durée de résistance au feu (de ½ heure à deux heures pour les produits inflammables) - Pour les produits chimiques : sol en cuvette de rétention avec un dispositif de vidange ainsi que des caillebotis : facilité de démontage (nettoyage du sol) - Capacité de rétention appropriée voir schéma au dos |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> - 90 cm minimum - Tenir compte des types de conditionnement (palette, fûts) et des moyens de manutention - Rampe d'accès appropriée (plan incliné) - Ouverture possible de l'intérieur - Dispositif de maintien en ouverture des portes |
| Portes et accès | - Appareils électrique et de chauffage de catégorie 3G (gaz) et/ou 3D (poussières) |
| Électricité | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un dispositif hors gel pour certains produits - Ventilation naturelle haute et basse - Ventilation mécanique - Débit minimum d'air neuf : 4 à 6 volumes / heure |
| Contrôle des températures Ventilation | |



LES STOCKAGES EXTERIEURS



Étagères

- Étagère faisant bac de rétention
- Pas de matériaux absorbants (bois, tapis...)
- Pieds munis d'embase (sabot ou platines)
- Information relative à la charge admissible
- Hauteur max du rayonnage de 1,6 m fixé au mur ou au plafond
- Profondeur conseillée des étagères : 0,6 m

LES STOCKAGES SPECIFIQUES :

- **Le stockage des batteries** : les batteries doivent être stockées dans des caisses étanches en plastique, palettisées sous abris et sur un sol imperméable.
- **Le stockage des panneaux de signalisation** : les panneaux doivent être stockés sur râteliers dans un local adapté en espace, en circulation intérieure et en accès.
- **Le stockage des animaux morts** : les animaux morts doivent être stockés dans un congélateur dans l'attente d'être récupérés par un organisme d'équarrissage.
- **Les animaux vivants doivent être enfermés dans un local aménagé** (ventilé, fermé à clef, hygiénique et non accessible du public) dans l'attente d'être pris en charge par les services spécialisés.
- **Le stockage du sel** : le stockage en silo gravitaire est à privilégier pour ses avantages de facilité de chargement des véhicules hivernaux mais également pour la conservation du sel et son faible empattement au sol.
- **Le stockage des pneumatiques** : ils doivent être adaptés au stockage des pneus en position debout (stabilité du pneu et du rayonnage, ergonomie de la prise et de la dépose du pneu) et en charge admise (le seuil doit être indiqué sur le rayonnage).

Calcul de la capacité du bac de rétention :

